



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

détenus

Question écrite n° 11216

## Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prévention du Sida en milieu carcéral. Une étude a montré que 43 % des usagers de drogues par voie intraveineuse ont poursuivi leurs injections pendant leur incarcération et que 10 % des détenus auraient commencé de se droguer en purgeant leur peine. La prévention, dans les centres pénitentiaires, semble insuffisante. Une meilleure prise en compte par l'administration pénitentiaire des véritables pratiques en milieu fermé renforcerait la logique sanitaire et permettrait de diminuer considérablement les facteurs de risques. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement pour favoriser l'application effective de la loi du 18 janvier 1994 dans tous les centres pénitentiaires.

## Texte de la réponse

La prévention des risques infectieux en milieu carcéral a été l'une des préoccupations constantes du ministère de la santé. L'enjeu de santé publique représenté par le VIH avait d'ailleurs contribué largement à l'adoption de la loi n° 94-43 du 18 janvier 1994 sur la réforme des soins en prison. La réflexion dans le domaine de la prévention a été largement enrichie par les conclusions du rapport santé/justice, publié en 2000 sur l'effectivité et l'efficacité des moyens de prévention déjà mis en place en milieu carcéral. Avait alors été proposée une stratégie de réduction des risques adaptée au contexte de la prison et dont la mise en place se poursuit encore aujourd'hui. La problématique d'échange de seringues avait été relevée dans le rapport précité qui concluait aux résistances tant des personnels médicaux que pénitentiaires à l'aborder. Depuis, il a été constaté que la prescription de traitements de substitution en milieu carcéral diminuait de manière non négligeable le nombre d'injections. L'attention du ministre est appelée aujourd'hui plus sur les pratiques de tatouage et de perçage des personnes détenues. Aussi, pour aider les professionnels sur les questions de prévention en matière de transmission des virus infectieux, un guide de bonnes pratiques professionnelles sera diffusé prochainement avec les conseils adéquats sur les conduites à tenir. En matière de pratique d'injections, des solutions préventives doivent être recherchées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Lengagne](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11216

**Rubrique :** Système pénitentiaire

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 2003, page 680

**Réponse publiée le** : 21 avril 2003, page 3233